

Application du RIFSEEP à l'Inserm : Pour le SNPTES, le dossier n'est pas clos !

Florence Bayeux, secrétaire nationale

Malgré quelques maigres avancées, le SNPTES continue de dénoncer l'inégalité de traitement dont sont victimes les ingénieurs et personnels techniques de l'Inserm, par rapport à leurs homologues, notamment de l'INRA et des établissements d'enseignement supérieur.

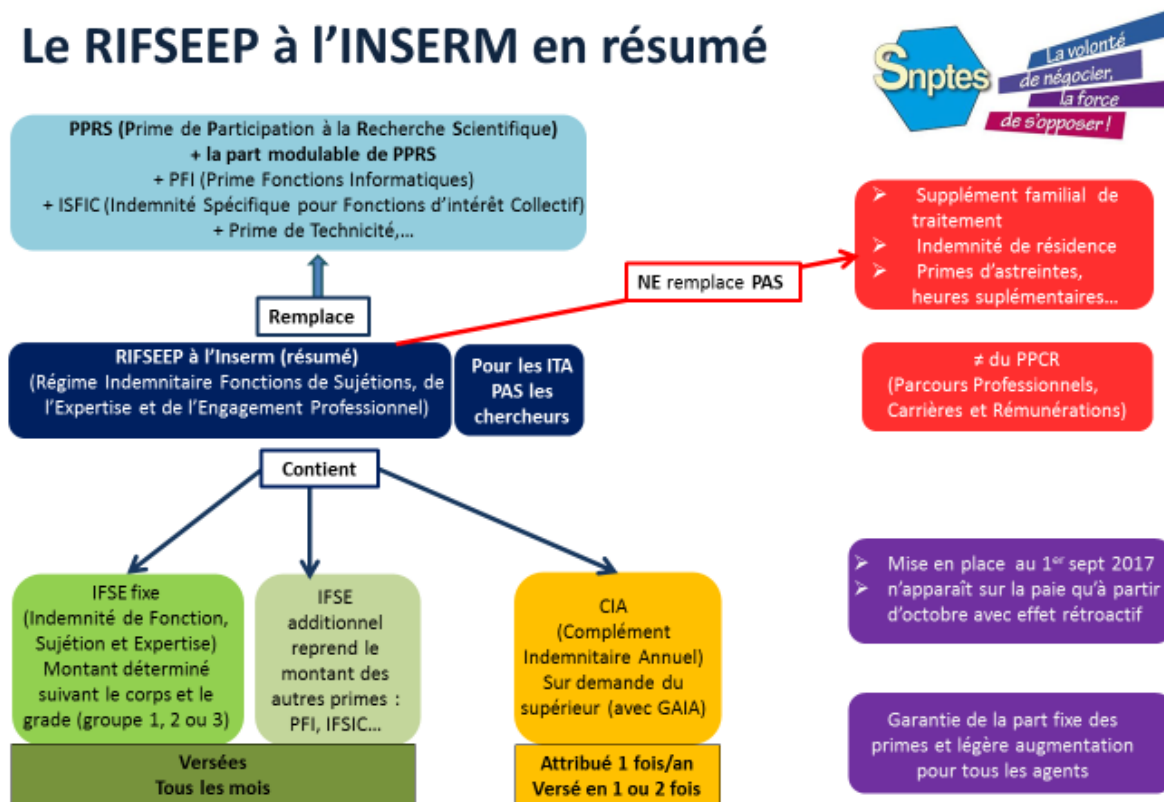
Pour le SNPTES, il est, de plus, inconcevable qu'au sein d'une même UMR les ingénieurs et personnels techniques de l'Inserm soient moins bien rémunérés que le personnel universitaire. Pour le SNPTES, à corps et grade similaire, les ingénieurs et personnels techniques doivent, quel que soit leur établissement d'affectation, bénéficier du même niveau de rémunération, d'obligation de service, d'action sociale, etc.

Pour le SNPTES, le débat sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) n'est donc pas clos ! Le SNPTES mettra tout en œuvre pour obtenir un alignement sur les montants les plus favorables de la fonction publique de l'État.

Pour mieux comprendre ce nouveau dispositif indemnitaire, consultez notre diaporama : <https://goo.gl/mzLL7v>

Nous répondrons à toutes vos questions sur le forum du SNPTES : <http://forum.snptes.org/index.php?board=3.0>

Le RIFSEEP à l'INSERM en résumé



Choisy-le-Roi, le 07 novembre 2017